

## INFOS INSCRIPTION

La carte de lecteur est **individuelle et nominative**.

Elle est obligatoire pour emprunter des documents et accéder à certains services de l'ensemble des établissements du Réseau des médiathèques (multimédia, autoformation, vidéo, jeux...).

### TARIFS ANNUELS

#### Habitants du département de l'Hérault

Plein tarif	25 €
Tarif <b>Pass Métropole</b> <sup>(1)</sup>	10 €
Tarif <b>Passeport Multimédia</b> <sup>(2)</sup> sur présentation du <b>Pass Métropole</b>	10 €
Tarif réduit 18 et 25 ans	5 €
Enfants jusqu'à 18 ans, allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi	Gratuit
Collectivités	50 €
Carte perdue	5 €
Consultation occasionnelle (vidéo, multimédia et jeux)	6 €
Photocopies : 1 <sup>ère</sup> carte (10 photocopies) recharges (la copie)	2,50 € 0,15 €

#### Habitants hors département

Plein tarif individuel	85 €
Plein tarif collectivités	125 €



#### (1) Le Pass Métropole

La carte Pass Métropole, gratuite et nominative, permet de bénéficier de nombreux tarifs préférentiels ou « bons plans » dans les équipements de Montpellier Méditerranée Métropole ou chez ses partenaires privés. Elle est délivrée dans les guichets uniques de votre commune sur présentation d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une photo.

#### (2) Le Passeport Multimédia

Le Passeport multimédia permet aux habitants de la métropole d'accéder au Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole et à l'une des bibliothèques municipales partenaires\*, sur la base d'un seul abonnement payant.

\* Beaulieu, Cournonsec, Courmonterral, Fabrègues, Grabels, Jacou, Lattes, Montferrier-sur-Lez, Murviel-lès-Montpellier, Prades-le-Lez, Saint-Drézéry, Saint Genies des Mourgues, Sussargues, Vendargues.



## INFOS INSCRIPTION

### PIÈCES À FOURNIR

#### 1<sup>ère</sup> inscription\*

- 1 photographie d'identité récente (ou à défaut photographie sur place par webcam).
- 1 pièce d'identité (pour les enfants : pièce d'identité ou livret de famille).
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (loyer, téléphone, EDF) et 1 justificatif de la résidence principale pour les étudiants.
- Le Pass Métropole pour les usagers habitant dans la Métropole souhaitant bénéficier des tarifs préférentiels.
- Pièces justificatives pour les minima sociaux : attestation de versement datée du mois en cours : Revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité (PA), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation équivalent retraite (AER) ou allocation transitoire de solidarité (ATS), allocation d'insertion (AI), allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation veuvage, allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA).
- Pièces justificatives pour les demandeurs d'emploi : attestation d'inscription à Pôle Emploi datée du mois en cours ou attestation de versement des indemnités.
- Autorisation parentale écrite pour les enfants de moins de 14 ans (formulaire disponible sur place ou sur le site internet des médiathèques).

#### Renouvellement de la carte d'abonné \*

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Pièces justificatives pour les minima sociaux et les demandeurs d'emploi.
- Le Pass Métropole pour les usagers habitant dans la métropole souhaitant bénéficier des tarifs préférentiels.

\* Les inscriptions sont closes 15 minutes avant l'heure de fermeture.

L'inscription suppose l'acceptation du Règlement du réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole. Ce règlement est disponible et consultable aux banques d'accueil et sur le site internet des médiathèques.

Rejoignez-nous sur facebook

